

L'an mil huit cent soixante-seize et le dix du mois de juin,
à huit heures du matin, par devant nous Boissier
François, maire et officier de l'état civil de la commune
N^o 3 Lornay, arrondissement d'Annecy, département de la Haute-
Savoie, ont comparu Bois Guillaume, âgé de quarante ans
Viret
Nicole ans, cultivateur, et Bouchard François, âgé de ^{septante-cinq} ~~quatre-vingt~~
ans, aussi cultivateur, tous deux domiciliés en cette commune,
— lorsque nous ont déclaré qu'à dix heures du matin à deux
heures du matin, Viret Nicole née à Moge, Haute-Savoie,
et domiciliée dans cette commune, âgée de ^{septante-cinq} ~~quatre-vingt~~
ans, fille légitime des défunts François Viret et Bourcier Mérisse
et veuve de Bois François décédé le vingt-neuf septembre
mil huit cent quarante-neuf, père du premier comparant et
beau-père du second, est décédée dans son domicile, hameau
d'Hauteut. Après nous être assuré de ses, nous en avons dressé
le présent acte, qu'ils ont déclaré ont signé avec nous, à
l'exception de Bois Guillaume qui a déclaré être illettré, après
que lecture en a été faite. ^{ratés et contre-signés approuvés}
Bouchard François Le Maire et officier de l'état civil
Bouvier

Archives départementales